





IL FAIT MEILLEUR ETRE HARCELEUR SEXUEL QUE SYNDICALISTE FEMINISTE AU MINISTERE DU TRAVAIL!

NOUS, MILITANT.ES FÉMINISTES, engagé.es dans nos syndicats respectifs dans la campagne de lutte contre les violences sexistes et sexuelles sur le lieu de travail que nous avons initiée, découvrons le 14 novembre avec stupeur que notre collègue, camarade, militante syndicale et féministe à SUD Travail Affaires Sociales et à SOLIDAIRES, fait l'objet de poursuites disciplinaires avec suspension immédiate de ses fonctions pour avoir participé à un rassemblement syndical autorisé du 12 octobre et répondu à un journaliste sur la situation de suppression massive de postes au sein du Ministère du travail. Ceci juste après la notification de

Ce Ministère, labellisé diversité en 2012 et qui se targue partout d'être exemplaire en matière de lutte contre les discriminations¹, n'hésite donc pas à **S'ATTAQUER À UNE MILITANTE POUR LES PROPOS QU'ELLE A OSÉ TENIR DANS LE CADRE DE SON ACTIVITÉ SYNDICALE....**

blâmes à des militant.e.s pour leur participation à une action syndicale.

... ALORS QUE DANS LE MÊME TEMPS DES SITUATIONS DE VIOLENCES SEXUELLES EXISTANTES N'ONT JAMAIS DONNÉ LIEU À AUCUNE SUITE DISCIPLINAIRE !

Nous avons récemment dénoncé cette « tolérance » insupportable, et demandé la mise en place d'une réelle politique de prévention et de protection des victimes, dans une lettre ouverte intitulée « #BalanceTonPorc à l'inspection du travail...ou pas ?2 », et dans un tract intersyndical lançant notre campagne de lutte contre les violences sexistes et sexuelles au sein du Ministère du travail3.

Cette lettre ouverte reste à ce jour sans réponse. Si notre Ministre fait preuve d'une diligence **Waiting...** foudroyante en matière de répression de l'expression syndicale, nous ne pouvons hélas pas en dire autant en matière de lutte contre les violences faites aux femmes dans nos services.



Des femmes de ce ministère ont été et sont victimes de harcèlement et d'agression sexuel.les. Des situations de harcèlement sexuel notoire n'ont donné lieu à aucune poursuite disciplinaire, la hiérarchie se contentant par exemple de déplacer l'agent (un cadre) incriminé sans que cela n'ait d'incidence sur sa

carrière... De même, les réflexions et blagues sexistes sont proférées dans la plus grande impunité.

Pour notre ministère en tout cas, cela ne fait pas doute : il fait meilleur être harceleur sexuel que syndicaliste féministe !

NOUS NE NOUS LAISSERONS PAS INTIMIDER! Nous continuerons de dénoncer la politique de com' du ministère en matière d'égalité hommes/femmes, creuse et inefficace et l'intolérable tolérance réservée aux violences sexistes et sexuelles.

Nous adressons toute notre solidarité féministe à notre camarade.

Nous combattrons sans relâche la procédure inique de sanction qui lui est aujourd'hui infligée, caractérisant une discrimination syndicale évidente, commise par l'autorité censée garantir l'application du droit du travail.

¹ http://travail-emploi.gouv.fr/ministere/le-ministere/article/les-ministeres-sociaux-s-engagent-pour-la-diversite

² http://www.sud-travail-affaires-sociales.org/spip.php?article842

³ http://cgt-tefp.fr/wp-content/uploads/2017/11/Tract-lancement-campagne-Violences-sexistes-et-sexuelles-au-travail-vf.pdf